Image not found or type unknown

Liquidation de la Communaute lors de la Separation de biens

Par **LaurentC**, le **30/03/2015** à **22:24**

Bonjour,
J'ai signe en debut 2014 un contrat de separation de biens avec mon epouse qui depuis a engage une procedure de divorce. Je realise qu'il manque des pieces dans la liste de la communaute de biens (dons pecuniers de mes parents dont je dispose des documents declaratifs officiels). Je souhaite savoir s'il possible de revenir sur cette liquidation dont il y a eu un jugement devant Tribunal d'Instance de Paris pour reintroduire ces sommes dans la communaute.
Merci
Cordialement
Laurent

Par **domat**, le **31/03/2015** à **08:35**

bjr,
dans un régime de séparations de biens, il n'y a pas de communauté, il ne peut y avoir que des biens en indivision ou des biens propres.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés